

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 13

Artikel: Admirables mirages : M. Chaudet devrait bientôt passer la main
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une thérapeutique: l'épreuve commune

En pédagogie, nous ne croyons ni aux miracles des réformes de structure — pourtant nécessaires — ni aux recettes infallibles. Dans plusieurs articles, nous avons insisté sur la nécessité d'organiser scientifiquement la recherche pédagogique. Aujourd'hui, après l'exercice critique, nous aimerions amorcer quelques propositions constructives. Une fois encore, ce ne sont pas des recettes, mais des hypothèses de travail.

Rappel : les défauts du système actuel

L'élimination repose donc sur un certain jeu de la note et des combinaisons de notes. Quand on parle de notes, s'instaure en général une querelle oiseuse pour savoir s'il est possible d'exprimer par un chiffre la qualité d'un travail. Après quoi, quelque sage déclare que c'est le système le plus mauvais, mais qu'il n'y en a pas de meilleur. C'est court. Car le problème n'est pas celui d'une taxation quantitative, chiffrée, qui, c'est bien évident, rend seule possible les comparaisons, mais la manière dont joue le mécanisme de la note.

Or, la note a, en général, une valeur relative, c'est-à-dire que le maître choisit son échelle une fois l'épreuve accomplie. Et il la calcule de façon à obtenir une bonne dispersion des résultats : par exemple, deux tiers de réussites, au-dessus de la moyenne, un tiers d'échecs, en dessous de la moyenne. On voit dans cette méthode une garantie d'impartialité. Quand les deux tiers peuvent réussir une épreuve, c'est qu'elle est adaptée aux possibilités du groupe.

A cette manière de faire, il faut adresser deux critiques essentielles :

1. La classe de vingt à trente élèves est un groupe trop restreint. Chaque classe a ses qualités dominantes : forte, faible, etc. Sur une base aussi étroite, il n'est pas possible de fonder une moyenne objective. Par exemple, une faible dans une classe forte subit un handicap plus lourd qu'un faible dans une classe médiocre.
2. La note implique une concurrence à l'intérieur du groupe. Cette concurrence est liée au système.

Le plus fort est la norme du plus faible. Le fonctionnement même de la classe implique quelques échecs, comme le feu laisse des cendres et des scories. Par conséquent, de classe en classe, d'année en année, le processus se répète. D'où un effet cumulatif. Trois échecs sur vingt-cinq, c'est peu apparemment. C'est tout de même le 12 %. Mais après cinq ans, vous dépassez déjà le 50 % (compte tenu du fait que certains « doublent » deux fois).

Thérapeutique et scepticisme

Sur la base de ce diagnostic, la thérapeutique pourrait, théoriquement, être simple. Si le groupe est trop restreint, il faut l'élargir ; il faut passer de la classe à la volée entière ; il faut envisager, non pour le travail quotidien bien sûr, mais pour les épreuves de promotion, des épreuves communes qui seront alors taxées de manière « raisonnable » et objective. A peine suggérées, ces propositions appellent la critique. Nous résumons les objections :

- a) on retrouverait quelque chose comme l'examen annuel ou semestriel de nos grand-pères ; les vieilles vessies font les neuves lanternes ;
- b) on provoque l'émulation entre maîtres au détriment des élèves ; on encourage le bachotage ;
- c) l'épreuve commune ne tient pas compte de l'originalité, de la marque individuelle d'un enseignement.

Technique de l'épreuve commune

A Lausanne, depuis quelques années, on a tenté d'introduire, à titre indicatif, des épreuves communes. A Genève, elles sont un instrument qui sert à contrôler la justesse de l'orientation. Il est donc possible d'en parler sur la base de ces expériences. Nous en avons longuement discuté avec un des responsables lausannois de l'enseignement au premier cycle. Il en résulte ceci :

- L'épreuve commune est plutôt mal accueillie quand elle tombe du ciel, sans que le maître en ait connaissance préalablement. Elle apparaît comme un contrôle désagréable. En revanche, si les enseignants sont associés à l'élaboration de l'épreuve, elle devient, l'expérience le prouve, le précieux point de départ d'un travail pédagogique collectif.
- L'épreuve commune sert avant tout à contrôler les exigences de base. Mais si on se limite à quelques « colles » grammaticales traditionnelles,

c'est un échec. Ce serait un échec encore si, au moment où, dans l'apprentissage des langues, on s'efforce de développer l'enseignement oral, on ramenait les contrôles à des phrases de thèmes.

Pour éviter ces travers, l'épreuve devrait être variée, soigneusement étudiée, minutieusement étalonnée, préalablement expérimentée ; parfois, elle se présenterait sous la forme d'enregistrements. Un tel travail de mise au point ne peut plus être exigé des maîtres praticiens. Il requiert la collaboration d'un centre de recherches et de spécialistes. Le développement de tels centres est une tâche primordiale.

L'utilisation de l'épreuve commune

Ces épreuves communes ne devraient pas avoir simplement un caractère indicatif, mais intervenir dans la promotion. Quelques suggestions :

1. Ces épreuves, régulières (six par années, dans les branches principales), devraient doubler les notes ordinaires. C'est-à-dire qu'un élève qui serait considéré comme échoué dans sa classe, mais qui aurait la moyenne aux épreuves communes, devrait être promu.
2. Ces épreuves devraient rendre possible l'organisation du rattrapage. Bien conçues, elles révéleraient les lacunes de l'élève. Il aurait droit alors, comme c'est le cas à Genève, à une vingtaine d'heures d'exercices complémentaires, lui offrant une chance de combler son retard. Après ce temps de rattrapage, un contrôle nouveau permettrait de décider quels sont ceux qui peuvent être remis dans le circuit.

Conclusion

Pas de recettes, ni de miracles. Mais l'on sait déjà que le progrès pédagogique exigera un travail d'équipe et l'organisation de la recherche. L'épreuve commune permettra dans les meilleures conditions de répondre à ces deux exigences.

Il serait faux que la recherche pédagogique se poursuive en vase clos, à côté de l'enseignement traditionnel ; il serait regrettable qu'elle soit limitée à un seul problème, certes essentiel, comme l'orientation. Les centres de recherche doivent permettre aux praticiens de mieux résoudre tous les problèmes de l'enseignement. La mise sur pied des épreuves communes sera un excellent point de départ pour tenter de définir plus rigoureusement le rendement scolaire.

Admirables mirages M. Chaudet devrait bientôt passer la main

La facture est si grosse que les plus sérieux des éditorialistes n'ont pas mâché leurs mots. D'ailleurs, le Conseil fédéral lui-même plaide coupable. Nous aimerions à notre tour poser quelques questions et faire quelques remarques en vrac.

— Le Conseil fédéral, on veut bien le croire, ignorait que les techniciens de l'aviation le mettaient devant un fait accompli. Mais le chef du Département militaire ne pouvait l'ignorer, ou sinon il aurait eu les yeux bouchés, ou les oreilles ou le cerveau. Mais alors pourquoi n'a-t-il pas renseigné ses collègues et les Chambres ? Après cette erreur de 500 millions, le huitième des dépenses fédérales, on peut se demander en quoi consiste la collégialité de l'exécutif...

— Est-ce qu'après le Traité de Moscou, qui fait reculer la possibilité pour notre pays de s'armer d'engins nucléaires, est-ce que ce type d'avion aurait été choisi ? Y avait-il liaison entre le Mirage et des perspectives d'armement nucléaire ? La question a souvent été posée ; elle n'a jamais obtenu de réponse claire.

— Un dépassement de 500 millions consacré à des biens stériles et improductifs n'est pas seulement inflationniste au premier chef, selon les lois économiques, il l'est aussi psychologiquement. Tout paraît dérisoire en comparaison d'une telle somme. Dévalorisation de l'argent.

— Ce spectaculaire scandale illustre rétrospectivement le débat qui eut lieu sur la réorganisation de l'armée. On se souvient que des spécialistes comme le colonel Ernst avaient soutenu que notre prétention d'organiser une armée ultra-moderne, mécanisée, nous entraînait dans un engrenage de dépenses que nous ne pourrions plus maîtriser. Eux préconisaient un type d'organisation qui, au premier stade, ne coûtait pas moins, mais qui, ensuite, aurait permis de rester maître de la dépense. Aujourd'hui les événements leur donnent raison. Ils n'en sont pas réhabilités pour autant.

Pour une retraite stratégique

— Il faut estimer que le débat sur la structure de l'armée suisse n'est pas clos définitivement. Dans aucun domaine de l'organisation et de la technique modernes, une réforme même profonde n'est valable pour plus de dix ans. C'est tout particulièrement vrai en matière de stratégie et d'armement. Le principe de base de l'actuelle organisation, c'est que la Suisse ne peut pas être un point faible dans le système de défense européen. D'où un alignement de fait sur l'OTAN. Or, depuis quelques années, la stratégie de l'OTAN a considérablement évolué. D'autre part, nous pouvons juger sur pièces les premiers effets de la réforme de notre armée. Ce n'est pas seulement un problème de factures. C'est

aussi une question d'hommes. La difficulté de concilier deux exigences : armée de milices, et armée de spécialistes, ultra-mécanisée.

Pour toutes ces raisons, dans quatre à cinq ans, le problème devra être repris à la base. Or, une telle étude se s'improvise pas. C'est dès maintenant qu'elle doit être entreprise. En 1940, le général Guisan créait la doctrine du réduit national ; en 1950, M. Kobelt patronait celle d'une armée de masse se battant sur le plateau ; en 1960, M. Chaudet, celle d'une armée ultra-mécanisée à laquelle un armement nucléaire aurait pu être intégré. En 1970...

Ce ne sera pas M. Chaudet. Mais il ne saurait jusqu'en 1970 bloquer toute recherche originale. Il serait temps qu'il songe à passer la main, non à cause d'une seule facture, même énorme, mais parce qu'il est nécessaire que son successeur, dès le départ, puisse inspirer et discuter les études de réorganisation. Il lui faudra pour cela disposer de plusieurs années.

Distraction

Par distraction, nous avons estimé à 70 % le coût de l'infrastructure de la T.V. En fait, c'est 30 % ; le 70 % allant aux programmes. Cette erreur de plume ne change d'ailleurs rien à la portée de la démonstration.